

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 117 (1972)
Heft: 2

Artikel: Indications sommaires concernant les décorations militaires
Autor: D.B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343756>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Indications sommaires concernant les décorations militaires

AVERTISSEMENT

Il s'agit d'une simple initiation à la « science » des décorations militaires qui, à l'étranger, jouent un rôle que ne peut ignorer un officier suisse appelé à rencontrer des camarades d'une autre armée.

L'étude ne concerne que les pays voisins de la Suisse ainsi que la Grande-Bretagne, les USA et la Russie.

GÉNÉRALITÉS

Parmi les décorations décernées à titre militaire et pour faits de guerre, il faut distinguer entre

- celles qui sont décernées pour héroïsme et celles qui récompensent une activité de commandement efficace
- les décorations proprement dites (croix, médailles et étoiles), les distinctions (pour combat rapproché, pour destruction de chars, etc.) et les médailles commémoratives
- les décorations individuelles et celles qui sont accordées à une collectivité (troupe, école, ville).

Dans plusieurs Etats, la répétition d'actions d'éclat (et parfois la simple ancienneté) font passer les titulaires de décorations dans une classe supérieure de l'ordre. Dans d'autres, elles renouvellent le droit à la décoration (dont le ruban est alors surchargé d'étoiles ou de feuilles de chêne); en Russie, on porte alors plusieurs exemplaires de la même décoration.

France

La *légion d'honneur*, au ruban rouge, peut être remise à titre civil ou militaire. Elle comprend plusieurs grades: chevalier, officier, commandeur,

grand officier, grand-croix. Le titulaire de la légion d'honneur accède à un grade supérieur par répétition d'actions d'éclat ou aussi à l'ancienneté.

La *croix de la libération* (ruban vert) tenait lieu de légion d'honneur à la France libre. Les titulaires s'appellent « Compagnon de la Libération ». Cette décoration n'est plus distribuée.

La *médaille militaire* sert à récompenser les sous-officiers et hommes de troupe pour de vrais actes de bravoure et les généraux pour des succès dans la conduite des opérations.

La *croix de guerre* (14-18, 39-45, des « TOE ») a récompensé les militaires « cités à l'ordre » pendant les 2 conflits mondiaux et dans les campagnes coloniales (théâtre d'opérations extérieures). Le ruban porte étoiles ou palmes selon l'échelon (à l'ordre de la div, de l'armée, etc.) et le nombre de citations.

La *croix de la valeur militaire* a été créée pour récompenser les militaires méritants engagés en Algérie dans ce qui ne fut jamais officiellement une guerre (donc pas de croix de guerre).

En plus de ces décorations, il y a par exemple la médaille de la Résistance, celle des évadés.

Des régiments, des écoles militaires, des bateaux de guerre peuvent être cités et se voir décerner la légion d'honneur, la médaille militaire et la croix de guerre que l'on épingle alors au drapeau. Les militaires de ces formations portent, à l'épaule, une fourragère (aiguillettes) aux couleurs du ruban de la croix ou médaille décernée.

Un certain nombre d'officiers français portent aussi des décorations décernées à l'époque par les souverains des Etats de l'Indochine et de l'Afrique du Nord.

De nos jours, les militaires français portent à la poche supérieure droite de leur tunique l'insigne de leur formation d'incorporation; il ne s'agit donc pas là d'une décoration.

Autriche

Les officiers du Bundesheer ne sont pas autorisés à porter les décorations allemandes reçues de 1939 à 1945. En revanche, l'Etat autrichien est assez généreux en décorations d'ancienneté de service et de mérite.

Italie

La décoration militaire la plus élevée est la *médaille d'or*, décernée avec parcimonie, ensuite vient la *médaille d'argent*, puis la *médaille de bronze*.

Il existe aussi, notamment, la *croix du mérite de guerre*.

Allemagne

La *croix de fer* (« Eisernes Kreuz »), de 2^e et de 1^{re} classe, était la décoration militaire usuelle pendant la guerre 1914-18. A cette croix s'ajoutaient les décorations des différents royaumes et duchés et la décoration d'empire, la croix « *pour le mérite* » décernée seulement dans des cas de bravoure exceptionnelle.

Entre les deux guerres, l'armée allemande a connu des médailles d'ancienneté de service, puis la *croix d'Espagne* (bronze, argent, or, avec glaives) décernée aux membres de la Légion Condor engagée aux côtés de Franco dans la guerre civile de 1936-39.

Pendant le conflit de 1939-45, on décerna à nouveau la *croix de fer* de 2^e et 1^{re} classe (et on renouvela celles qui avaient été décernées en 1914-18: « Spange zum EK »).

Peu à peu, la guerre durant et les actes de bravoure s'accumulant, on créa la croix de chevalier (« Ritterkreuz »), la croix avec feuilles de chêne, avec glaive, avec brillants et finalement la grand-croix (seul détenteur: Göring).

L'ordre de la croix allemande (« Kriegsorden des Deutschen Kreuzes ») a été institué (en or ou en argent) pour récompenser des actes de bravoure de détenteurs de la croix de fer 1^{re} classe qui ne méritaient cependant pas la croix de chevalier (Ritterkreuz).

La *croix du mérite de guerre* (Kriegsverdienstkreuz II. Klasse, I. Klasse, Ritterkreuz) était destinée à récompenser des mérites d'ordre militaire ne comportant pas de bravoure en face de l'ennemi.

A part cela, il y avait des médailles commémoratives telles que la « Ostmedaille », le « Krimschild », la « Nahkampfspange », le « Verwundetenaabzeichen », etc.

Les officiers de la Bundeswehr peuvent porter les décorations gagnées de 1939 à 1945 à condition qu'elles soient d'un modèle « dénazifié », c'est-à-dire ne portant plus de croix gammée.

URSS

Les militaires les plus méritants reçoivent la décoration faisant d'eux un *héros de l'Union Soviétique* (décernée aussi à des civils).

Les ordres militaires les plus connus sont ceux de *Suvarov* (pour succès dans la conduite des troupes) et de *Kutusov* (pour héroïsme).

On honore les formations qui se sont couvertes de gloire en les appelant « de la Garde ».

Grande-Bretagne

Les Britanniques font suivre leur nom, sur les cartes de visite, des initiales des décorations reçues.

Le « VC » est la *croix de Victoria* décernée avec parcimonie et plus souvent à titre posthume qu'à des héros vivants.

Immédiatement après, dans l'ordre de prestige, vient la « GC », la *croix de Georges*. Il y a encore la « MC », *croix militaire*, le « DSO », *ordre des services distingués* (ou « DFC »: *croix des services aériens distingués*).

Il n'est pas parlé ici des ordres de chevalerie auxquels peuvent accéder des grands chefs militaires.

Etats-Unis d'Amérique

La *médaille d'honneur* du Congrès est la plus haute décoration décernée pour bravoure. Elle se porte en cravate. Ensuite viennent la *croix des services distingués*, puis l'*étoile d'argent* et l'*étoile de bronze*.

Le mérite militaire est récompensé par la *médaille des services distingués*, la *légion du mérite*.

Le *cœur pourpre* (Purple Heart) est l'insigne des blessés de guerre.

Les militaires des formations décorées portent, au-dessus de la poche pectorale droite, un rectangle bleu bordé d'or.

D. B.